

L'OFFICIER DU MINISTERE PUBLIC
PRES LE TRIBUNAL DE POLICE DE
AIX EN PROVENCE
10, Avenue de l'Europe - BP 620
13093 AIX-EN-PROVENCE Cédex 2

AVIS DE CLASSEMENT SANS SUITE

L'Officier du Ministère Public

à

Maître Loïck BENOIT, Avocat
62, Avenue de Grammont
37000 TOURS

Références à rappeler : RO 17/ - PV

Référence :

Rédacteur : FC/CN

Maître,

Je fais suite à la requête en exonération ci-dessus référencée concernant le procès-verbal relevé à l'encontre de

pour l'(les) infraction(s) suivante(s):

1 fois **011302** EXCES DE VITESSE D'AU MOINS 20 KM/H ET INFERIEUR A 30 KM/H PAR
CONDUCTEUR DE VEHICULE A MOTEUR ART.R.413-14 §1 AL.1 C.ROUTE. ART.R.413-14 §1 AL.1
C.ROUTE.

Infraction(s) relevée(s) à **AIX EN PROVENCE(13090), AVENUE DE L' EUROPE**, en date du **14/06/2017**
à **15h58**, par procès verbal n° **6006046122** dressé par **FMUD**, avec le(s) véhicule(s) immatriculé(s) :

DT-098-TY

Infraction(s) relevée(s) avec une vitesse enregistrée de **79 Km/h**, retenue de **74 Km/h** pour une vitesse
autorisée de **50 Km/h**

Après étude du dossier transmis, je vous informe que j'ai fait procéder au classement sans suite de cette affaire.

Vous voudrez bien aviser de ma décision.

Veillez agréer, Maître, l'expression de mes salutations distinguées.

Fait à AIX-EN-PROVENCE Cédex 2,
le 16/08/2017

L'OFFICIER DU MINISTERE PUBLIC

